

Droits des patients/ clients en kinésithérapie

Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2023
www.world.physio



Citation recommandée: World Physiotherapy. Policy statement: Patients'/clients' rights in physiotherapy. London, UK: World Physiotherapy; 2023. Available from: <https://world.physio/policy/ps-patients-rights>

Droits des patients/clients en kinésithérapie

World Physiotherapy plaide pour :

- le respect de la dignité, de l'intégrité et de l'autodétermination du patient/client
- la protection du statut juridique du patient/client par rapport au système de santé et au kinésithérapeute
- les droits des patients/clients à une relation basée sur la confiance, la fiabilité et la confidentialité entre eux et le kinésithérapeute

Les kinésithérapeutes sont soumis aux lois, réglementations et normes de pratique professionnelle nationales qui régissent la profession. Ils doivent également connaître les déclarations internationales et les lois nationales pertinentes dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'égalité des chances, la discrimination raciale et sexuelle, la vie privée, la liberté d'information, les accidents du travail et les blessures.

World Physiotherapy appelle ses organisations membres à mettre en œuvre les droits énoncés ci-dessous.

Droit des patients/clients à des services de kinésithérapie de qualité

Les patients/clients ont le droit

- des services de kinésithérapie fournis de manière éthique, sans discrimination, dans le meilleur intérêt du patient/client
- des services fournis par des kinésithérapeutes qui sont libres de prendre des décisions cliniques et éthiques sans ingérence extérieure
- les services fournis par des kinésithérapeutes qui sont libres d'exercer leur jugement professionnel en fonction de leur formation et de leur expérience
- demander un deuxième avis auprès d'un autre kinésithérapeute à tout moment
- de choisir librement et de changer de kinésithérapeute ou d'établissement de santé, que ce soit dans le secteur privé ou public
- la défense des droits, s'ils ne sont pas en mesure de s'exprimer en leur nom propre

Droit à l'information des patients/clients

Les patients/clients ont le droit

- les informations sur lesquelles se fonde la décision de donner ou de refuser son consentement à l'examen/évaluation et à l'intervention/traitement
- refuser un examen/une évaluation et une intervention/un traitement à tout moment, sans que cela ne porte préjudice à la prise en charge future
- recevoir des informations sur eux-mêmes dans leur dossier médical
- recevoir des informations sur les politiques de la pratique, les tarifs des services et le plan d'intervention, ainsi que sur l'engagement et le respect des règles qui leur sont imposés
- choisir qui, le cas échéant, doit être informé en son nom
- discuter de l'intervention kinésithérapeutique/des options de traitement, des avantages, des risques et des effets secondaires
- recevoir des informations d'une manière compréhensible et adaptée à leur éducation, à leurs valeurs et à leurs croyances culturelles et religieuses

-
- recevoir des informations sur les procédures de réclamation
 - faire en sorte que toute plainte soit traitée avec tact

Droit des patients/clients au consentement éclairé

Les patients/clients ont le droit de donner ou de refuser leur consentement éclairé quant au type et à la nature de la kinésithérapie à fournir. Les patients/clients doivent participer aux décisions concernant l'intervention/le traitement kinésithérapeutique et prendre des décisions libres en connaissant les conséquences de leurs décisions. (1)

Les patients/clients doivent savoir :

- le but de tout examen/évaluation ou intervention/traitement
- tout risque associé à l'intervention ou au traitement proposé
- le bénéfice attendu de l'intervention/du traitement
- les alternatives raisonnables à l'intervention/au traitement proposé
- les implications du refus de consentement

Droit à la confidentialité des patients/clients

Les patients/clients ont droit à la confidentialité. Toute information relative à l'état de santé, au diagnostic, au pronostic, aux interventions/traitements ou toute autre information personnelle obtenue auprès d'eux doit être gardée confidentielle, sauf consentement explicite ou si la loi en dispose autrement.

Droit d'accès des patients/clients aux données

Les patients/clients ont le droit

- ont accès à toutes les informations les concernant conservées par le kinésithérapeute
- savoir comment et où leurs données de kinésithérapie sont stockées et traitées
- faire corriger ou détruire les données erronées (2, 3)

Droit des patients/clients à l'information pour éclairer la prise de décision

Les patients/clients ont le droit

- des informations qui leur permettent de faire des choix éclairés concernant leur santé personnelle, les options de promotion de la santé, les services de santé disponibles et la continuité de ces services de santé
- les informations relatives à la kinésithérapie sont expliquées d'une manière adaptée aux besoins du patient/client et à son niveau de connaissance

Droit à la dignité des patients/clients

Les patients/clients ont le droit

- être traité avec dignité dans toutes les interactions avec un kinésithérapeute
- être traité avec courtoisie
- que leur vie privée soit respectée à tout moment dans tous les services de kinésithérapie
- voir leurs valeurs, leur culture et leurs croyances religieuses respectées
- recevoir des soins palliatifs et de fin de vie humains
- mourir dans la dignité

Equity

Informed consent

Standards of practice

Approval, review and related policy information	
Date adopted:	Originally approved at the 15th General Meeting of WCPT June 2003. Revised to incorporate the Declaration of Principle: Rights of the client (1995) and approved at the 16th General Meeting of WCPT June 2007 Revised and re-approved at the 17th General Meeting of WCPT June 2011 Revised and re-approved at the 18th General Meeting of WCPT May 2015 Revised and re-approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019 Revised and re-approved at the 20th General Meeting of WCPT May 2023
Date for review:	2027
Related World Physiotherapy policies:	World Physiotherapy policy statements <ul style="list-style-type: none">• Ethical principles and the responsibilities of physiotherapists and member organisations• Standards of physiotherapy practice• Quality services• Informed consent• Physiotherapy documentation and records management World Physiotherapy guidelines: <ul style="list-style-type: none">• Guideline for standards of physiotherapy practice• Guideline for physiotherapy documentation and records management World Physiotherapy endorsements: <ul style="list-style-type: none">• The United Nations Convention on the Rights of the Child• The United Nations Standard Rules on the Equalisation of Opportunities for Persons with Disabilities

References

1. World Physiotherapy. Policy statement: Informed consent London, UK: World Physiotherapy; 2019 [2 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-consent>.
2. physiotherapy W. World Physiotherapy guideline for documentation and records management London, UK: World Physiotherapy; 2023 [2 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/guideline/records-management>.
3. World Physiotherapy. Policy statement: Physiotherapy documentation and records management London, UK: World Physiotherapy; 2023 [2 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-records-management>.

© World Physiotherapy 2023